



## Travaux de plomberie abusifs

Par **jean francois**, le **08/06/2009** à **13:41**

Bonjour,

ce matin j'ai fait appel a des plombiers en urgence a cause d'un toilette bouché. lors de mon appel, mon interlocuteur m'annonce un déplacement immédiat et deux tarifs : 90€ pour un désengorgement domestique et 212€ pour un désengorgement à l'aide d'un furet.

ne souhaitant pas payer une telle somme, j'accepte l'intervention domestique.

Les Plombiers arrivent et constatent l'engorgement puis se mettent au travail a l'aide d'une pompe. assistant aux opérations, je signale aux plombiers que le résultat semble immédiat ( écoulement revenu à la normale ) et que la réparation est donc correcte.

Le plombier me répond que oui mais que "ça ne s'écoule pas comme il faudrait".

il me demande une prise pour brancher la "machine". il m'appelle ensuite pour me prévenir qu'il va démonter mes toilettes ! je lui dit que ca n'est pas necessaire et que je considère que mes canalisations sont débouchées. nous testons ensemble mes toilettes et il me dit que "effectivement ca a l'air normal".

Il me présente alors une facture de 212 € que je conteste. je mets donc des réserves sur la facture, mais je me rend compte qu'il m'a fait signer un devis en meme temps ( donc après travaux ! ).

je paye néanmoins la facture après avoir mis mes reserves précises et ecrites voulant alors démontrer ma bonne foi.

quels sont mes droits dans ce cas ?

merci d'avance !